



Luxembourg, le 15 NOV. 2023

Administration communale de
Lorentzweiler
87, route de Luxembourg
L-7373 Lorentzweiler

N/Réf : 107300

Dossier suivi par : Nicolas Schmitz

Tél. : 247 86819

E-mail : nicolas.schmitz@mev.etat.lu

Concerne : Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (avis 2.3)

Modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Lorentzweiler concernant la levée de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » sur une partie de la parcelle 94/2005 localisée le long de la « Rue des Martyrs » à Lorentzweiler

Madame la Bourgmestre,

Je me réfère à votre courrier du 24 octobre 2023 dans le contexte du dossier élargé et vous informe que je partage l'appréciation du collège échevinal comme quoi des incidences notables sur l'environnement dans le sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ne sont pas prévisibles à travers la mise en œuvre du projet. Une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est donc pas nécessaire.

Je me permets de vous rappeler que conformément aux dispositions de l'article 2.7 de la prédite loi, la décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale ainsi que les raisons qui auront abouti à cette conclusion devront faire l'objet d'une publicité adéquate.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Marianne MOUSEL
Premier Conseiller de Gouvernement

Copie pour information : Ministère de l'Intérieur